

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CARADEC

SEANCE DU 2 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence M. GUILLAUME Alain, Maire.

Date de la convocation : 26/04/2022 Date d'affichage : 26/04/2022

ETAIENT PRESENTS : A.GUILLAUME, V.THOME, E.SAGUET, L.NOGUES, F.COJEAN, G.LE MAINTEC, M.OLLITRAULT, S.LE VERGE, O.LE DEUFF, M-L.LE POTIER, O.GAUTHIER, M.VIDCOQ, F.LE MARCHAND, A. JAN.

ABSENTE , M.GOURIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : E.SAGUET

2022-18

Objet : Demande de subvention pour acquisition vélo assistance électrique (VAE)

L'Etat accorde, sous condition d'un revenu imposable inférieur à 13 439 €, une aide de 20% du prix d'achat d'un vélo à assistance électrique neuf, jusqu'à un plafond de 200 €. L'Etat conditionne son aide à l'octroi par la collectivité locale d'une aide d'un montant identique. Nous avons reçu une demande de l'un de nos concitoyens qui souhaite pouvoir régulièrement utiliser un VAE pour se rendre à son travail à Loudéac. Notre commune est particulièrement bien dotée en voies vertes (près de 30 km) et nous sommes en train de concrétiser un projet qui offrira la possibilité de stationner, de recharger et de réparer les vélos.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis à ce principe et à cette demande qui peut intéresser nombre de nos concitoyens et décide de suivre les conditions fixées par l'ETAT et de participer à l'achat d'un vélo assistance électrique à hauteur de 20% plafonné à 200 €.

2022-19

Objet : Demande de la société de chasse La Perdriole - cage piégeage choucas

La prolifération des choucas, espèce protégée, est devenue dangereuse pour la sécurité des citoyens (accumulation de brindilles dans les cheminées) et coûteuse pour les agriculteurs (dévastation des semis). Par dérogation aux interdictions de destruction et dans les conditions strictes du code de l'environnement, la FDSEA 22 a bénéficié d'une autorisation préfectorale de destruction par piégeage ou tir de 8 000 choucas pour l'année 2022. C'est dans ce contexte que la Perdriole a désigné un référent habilité, M Denis LE NOC, chargé d'enregistrer les plaintes écrites des exploitants et d'assurer la conduite et la traçabilité des opérations de piégeage, voire de tirs.

Dans un récent courrier, la Perdriole nous sollicite afin de participer au financement de pièges dont le coût unitaire est d'environ 750 €.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de participer à cette opération en octroyant une subvention d'un montant de 750 € à l'association des chasseurs « La Perdriole », correspondant au coût d'achat d'une cage.

2022-20

Objet : Opportunité d'acquisition du terrain jouxtant ex-SBP

Monsieur Claude RAULT, PDG des transports CBL (Centre Bretagne Logistique), a informé M le Maire de la prochaine reprise de ses entrepôts, rue nationale, anciennement SBP. Il nous a fait part que l'acquéreur n'est pas intéressé par le terrain situé à l'arrière, d'une superficie d'environ 2500 m², dont M RAULT avait déjà accordé l'usage gratuit à la commune pour différents usages. Compte tenu de projets évoqués en commission et en Conseil municipal (aire sportive, city-park, pump-track, etc...), il apparaît que ce terrain situé en centre bourg et limitrophe du complexe sportif et des futures maisons Ages et vie présente un intérêt pour la commune, à court ou moyen terme. Des discussions sur le prix de vente avaient déjà été engagées par le passé avec M RAULT mais n'avaient pu aboutir. Suite aux récents échanges, une nouvelle discussion sur le prix fait apparaître un accord possible à 10€/m².

Après échanges, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire l'acquisition de ce terrain au prix de 10 € le m² et autorise Mr Le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à cette transaction et à signer tout document s'y rattachant.

2022-21

Objet : Borne de dons pour la restauration des retables de l'Eglise.

La Région Bretagne nous propose de candidater pour l'expérimentation qu'elle lance cette année en vue de la collecte de dons pour la restauration du patrimoine. Avec l'accord de la paroisse, une borne serait installée dans l'église qui décrirait le projet en cours et permettrait de collecter l'argent sur simple présentation d'une carte de crédit. L'église devrait être ouverte tous les jours et une communication significative sera organisée par la commune en vue d'attirer visiteurs et donateurs.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'installation de cette borne.

2022-22

Objet : Projet espace plein-air pour ados / demande de financement

Différentes remarques et propositions sont ressorties des 2 rencontres des jeunes avec la commission municipale. Celles-ci vont de la prestation du bus scolaire à La Croix en temps de pluie à la demande d'installation d'un support vélos à la bibliothèque. Les jeunes ont marqué leur intérêt pour des jeux extérieurs tels que table de ping-pong, baby-foot extérieur, jeu d'échecs et de dames extérieur et panneau de basket.

Après échanges, le conseil municipal, émet un avis favorable à ce projet d'aménagement « d'espace plein-air pour ados » par l'achat de divers équipements de loisirs et jeux avec aménagement du site. Première estimation chiffrée entre 15 000 € et 20 000 € HT.

Des aides financières pourraient accompagner ce projet, soit par la CAF, 50%.

L'assemblée délibérante émet un avis favorable à ce projet et mandate Mr Le Maire pour solliciter des subventions auprès de la CAF.

20

21/2022

Séance du 2 Mai	
COJEAN François	
GAUTHIER Olivier	
GOURIN Magalie	Absente
GUILLAUME Alain	
JAN Antoine	
LE DEUFF Olivier	
LE MAINTEC Gwenaëlle	
LE MARCHAND Fabienne	
LE POTIER Marie-Laure	
LE VERGE Stéphane	
NOGUES Loïc	
OLLITRAULT Michelle	
SAGUET Emmanuelle	
THOMÉ Valérie	
VIDCOQ Marc	

